

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 18 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Brigitte LUYPAERT, Maire de Berd'huis.

Etaient présents :

Mmes Christine CARTIER, Christine COBAN, Mélissa DAVID, Patricia GLATIGNY, Virginie RENARD, Angélique SINEAU, Sylvie MAY
MM Thomas BROUARD, Jean-Noël DAGUY, Didier GRASTEAU, Gilles LORPIN, Alain SABRAS, Ludovic VALLEE, Jean-Marc HAMON

Etaient absents :

Madame Sylvie MAY est choisie secrétaire de séance.

1 ajout de point : Marché Chaudière à granulés de bois : convention de maîtrise d'œuvre

ORDRE DU JOUR

1. Marché de l'Hôtel du croissant : Avenant N°3 Maîtrise d'œuvre
2. Indemnisation sous forme de subvention à Madame Chantal BRIOLANT pour l'Hôtel du Croissant
3. Facturation à l'entreprise Rongère titulaire du lot maçonnerie de la consommation électricité pendant les travaux du bâtiment du pôle de santé
4. Vote des subventions
5. Orientations budgétaires
6. Pacte de gouvernance
7. Marché Chaudière à granulés de bois : convention de maîtrise d'œuvre
8. Questions diverses

1/ MARCHE DE L'HOTEL DU CROISSANT : AVENANT N°3 MAITRISE D'ŒUVRE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un troisième avenant est nécessaire concernant les honoraires du Cabinet Architriad du fait de tous les travaux supplémentaires.

Madame le Maire rappelle que le montant estimatif des travaux avec les deux premiers avenants s'élevait à 512 843,22 € HT soit 615 411,86 € TTC.

Le marché de maîtrise d'œuvre s'élevait à 48 720,11 € HT soit 58 464,13 € TTC.

Le nouveau montant estimatif des travaux s'élève à 575 766,18 € HT soit

690 919,42 € TTC. Avec cet avenant n° 3, le marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 54 697,79 € HT soit 65 637,34 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter l'avenant n°3 du Cabinet ARCHITRIAD ce qui porte le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre à 54 697,79 € HT soit 65 637,34 € TTC.
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer l'avenant n° 3 pour la maîtrise d'œuvre et toutes les pièces s'y rapportant.

2/ INDEMNISATION SOUS FORME DE SUBVENTION A MADAME CHANTAL BRIOLANT POUR L'HOTEL DU CROISSANT

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux différents inconvénients (problème de stationnement, difficulté d'accès causé par l'échafaudage, fermeture de l'hôtel...) dus aux travaux de l'Hôtel du Croissant, la gérante perd de la clientèle ce qui entraîne une baisse conséquente de son chiffre d'affaires.

Madame le Maire propose d'octroyer, à Madame Chantal BRIOLANT, gérante de l'Hôtel du Croissant, une indemnisation sous forme de subvention d'un montant de 3 900 € qui correspond à un demi loyer actuel soit 650 € sur 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à Madame Chantal BRIOLANT, gérante de l'Hôtel du Croissant la somme de 3 900 €.
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces se référant à ce dossier.

3/ FACTURATION A L'ENTREPRISE RONGERE TITULAIRE DU LOT MAÇONNERIE DE LA CONSOMMATION ELECTRICITE PENDANT LES TRAVAUX DU BATIMENT DU POLE DE SANTE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au marché de travaux de rénovation et extension du bâtiment du pôle de santé, l'entreprise RONGERE, titulaire du marché Maçonnerie aurait dû prendre en charge les frais du compteur électrique, posé pour la durée des travaux, et qui est ensuite divisée entre tous les lots. Ce compte n'ayant pas été ouvert, la Commune a réglé les factures dont le montant total s'élève à 1 918,69 €.

La facturation de cette somme sera réclamée à l'entreprise RONGERE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de facturer à l'entreprise RONGERE, titulaire du Marché Maçonnerie, le montant de la consommation Electricité du Bâtiment Pôle de Santé pendant la durée des travaux soit la somme de 1 918,69 €.
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces du dossier.

4/ VOTE DES SUBVENTIONS

Compte	Intitulé	2020	2021
6574	Collège Pierre Brossolette UNSS	160,00 €	234,00 €
657404	Comité des fêtes	1 100,00 €	100,00 €
657407	Anciens Combattants	85,00 €	85,00 €
657409	Secours Catholique	100,00 €	150,00 €
657429	Croix Rouge	90,00 €	140,00 €

657434	Cinq Clochers	212,00 €	425,00 €
657435	L'Estrade	220,00 €	100,00 €
657451	FSL	560,00 €	560,00 €
657452	Lutille	50,00 €	50,00 €
6574	Alcool Assistance de l'Orne	50,00 €	50,00 €
6574	France Alzheimer	100,00 €	100,00 €
6574	VMEH Visite des Malades dans les établissements hospitaliers de l'Orne	0,00 €	100,00 €
657457	Clic du Perche	100,00 €	100,00 €
6574	Bellême Judo 61	30,00 €	30,00 €
6574	Campus des métiers à Joué les Tours	60,00 €	60,00 €
6574	Banque Alimentaire	0,00 €	150,00 €
6574	3 IFA	0,00 €	60,00 €
6574	Judo Jujitsu Rémalard	30,00 €	30,00 €
6574	Association Berd'huis Arts et Culture	1 600,00 €	1 600,00 €
6574	Les restaurants du Coeur	0,00 €	150,00 €
	TOTAL DES SUBVENTIONS		4 274,00 €

5/ ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Opération à prévoir en Investissement :
Tracteur : 20 000 €

Desherbeuse : 1 800 €
Aménagement Beauvais : 11 002 €
Aménagement devant la Mairie : 20 826 €
Éclairage Place Eve Hegedüs : 22 015 €
Renouvellement poteau incendie : 10 358 €

6/ PACTE DE GOUVERNANCE

Madame Le Maire présente le pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Cœur du Perche. C'est un outil au service de l'intercommunalité et ses communes membres. Il prévoit les modalités de consultation des communes membres, les commissions, la mutualisation des moyens, la gestion des compétences, les équipements intercommunaux.

Madame Le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce pacte tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'émettre un avis favorable sur le pacte de gouvernance de la Communauté de Commune Cœur du Perche, tel que présenté.

7/ MARCHÉ CHAUDIÈRE A GRANULES DE BOIS : CONVENTION DE MAÎTRE D'ŒUVRE

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'installation d'une chaudière à granulés à l'Hôtel du Croissant, il est nécessaire de prévoir les honoraires du Cabinet Architriad, maître d'œuvre. Le coût prévisionnel des honoraires s'élève à 5 130,00 € HT soit 6 156,00 € TTC pour un montant prévisionnel des travaux à 54 000€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le marché du Cabinet Architriad, maître d'œuvre concernant l'installation d'une chaudière à granulés à l'Hôtel du Croissant d'un montant de 5 130,00 € HT soit 6 156,00 € TTC.
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer la convention entre le Cabinet Architriad et la Commune de Berd'huis et toutes les pièces s'y rapportant.

8/ QUESTIONS DIVERSES

- Point sur travaux de l'Hôtel du Croissant :

- toujours en attente de la réponse des douanes concernant le déplacement de la Française des jeux.

- fin de la toiture

- Coût des travaux :

630 464 € Travaux

156 000 € Achat du bâtiment + frais de notaire

14 000 € le décorateur d'intérieur

800 464 €

- 100 000 € DETR

- 25 000 € OCM (le Pays)

- 48 000 € Département

627 464 €

20 000 € La chaufferie

647 464 €

Nous avons emprunté pour cette opération 650 000 €

- Maison médicale :

Ouverture de la maison médicale à partir du lundi 22 février.
Arrivée des infirmières le 1^{er} mars 2021.

- Le Cabinet Infirmier :

Les 2 ostéopathes arriveront le 15 avril 2021